

Paul Vergès

Président de la Région Réunion

" La Réunion est un laboratoire des problèmes du monde. "



12

Septembre 2007 - RÉGIONS MAGAZINE

Régions Magazine - Vous êtes sur tous les fronts en matière de développement durable. Peut-on parler aujourd'hui de La Réunion comme d'un exemple et d'une référence ?

Paul Vergès - La Réunion est un laboratoire des problèmes du monde. Elle doit, dans les prochaines années, relever sur un territoire exigu tous les grands défis auxquels est confrontée l'Humanité. La progression démographique : 250 000 Réunionnais en 1946, 800 000 aujourd'hui, 1 million vers 2025 ; les changements climatiques : située dans la ceinture intertropicale planétaire, La Réunion va subir notamment la montée du niveau des océans, l'augmentation du nombre et de la violence des cyclones. La mondialisation des échanges dont les conséquences sur une petite économie insulaire comme la nôtre seront considérables.

Tout cela entraîne un certain nombre de problèmes, parmi lesquels les questions de l'aménagement du territoire, de la protection des espaces naturels et de la biodiversité, de l'approvisionnement en matières premières, du développement économique et de la cohésion sociale.

C'est sur la base de ce constat que la Région a mis en œuvre des stratégies : l'Agenda 21, le PRERURE (Plan Réunionnais pour les Energies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie), le Plan Réunionnais de Développement Durable (PR2D), le Schéma d'Aménagement Régional...

C'est aussi pour apporter une réponse aux conséquences des changements climatiques que la Région a signé, en février dernier, le Plan Climat avec l'ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique). C'est aussi dans cette optique que la Région envisage de lancer un concours international d'architecte pour concevoir l'habitat du 21e siècle en milieu tropical.

R.M. - Concernant l'Agenda 21 que vous avez initié dès 2002, quelles en sont les grandes lignes ? comment s'est passée son élaboration ?

P.V. - La définition du développement durable, proposée par la Conférence de la Terre, pose le problème de la cohésion des sociétés. La société réunionnaise est déchirée par une grave fracture sociale : près de 40% de la population réunionnaise relève de la couverture maladie universelle et des autres minima sociaux, c'est-à-dire se situe à la limite de la grande pauvreté. C'est une

" L'objectif est donc d'arriver à l'autonomie énergétique, pour l'électricité, d'ici 2025 : il s'agit de satisfaire l'essentiel des besoins. "

donnée essentielle que nous gardons à l'esprit, tout comme il nous apparaît impossible de parler de développement durable tant que La Réunion comptera 120 000 illettrés ou analphabètes.

Les principales questions auxquelles nous devons répondre sont celles-ci : Quel mode de développement pour une île tropicale avec un statut de département français et de région européenne ultrapériphérique, située au voisinage de l'Afrique et dans l'océan Indien, sur l'axe d'échanges Afrique / Asie ? Comment surmonter tous les handicaps internes (géographie, progression démographique etc.) et externes (climat, mondialisation, etc.) afin de faire de La Réunion un pays développé pour les générations d'aujourd'hui et pour celles de demain ?

C'est pour cela que, en 2001, la Région a impulsé l'élaboration d'un Agenda 21. Le 14 février 2002, les institutions et les élus l'ont lancé et ont appelé tous les représentants de la société civile à dialoguer. Cette concertation permanente, menée dans une approche globale de nos problèmes, fait que nous avons été capables de faire avancer la réflexion. C'est d'ailleurs cette même méthode de concertation que nous avons adoptée pour l'élaboration de notre Plan Réunionnais de Développement Durable.

R.M. - Hydraulique, photovoltaïque, éolien... l'île de La Réunion est championne des énergies renouvelables. Vous avez d'ailleurs reçu un trophée. Quels sont vos objectifs en la matière ?

P.V. - L'énergie sera l'un des défis majeurs des années à venir : les ressources en énergies fossiles vont diminuer alors que les demandes (liées à l'accroissement de la population et à la modification du mode de vie) vont augmenter. Le prix du baril de pétrole devrait atteindre rapidement des sommes importantes. En outre, sans ressources naturelles, La Réunion est entièrement dépendante de l'extérieur.

L'objectif est donc d'arriver à l'autonomie énergétique, pour l'électricité, d'ici 2025 : il s'agit de satisfaire l'essentiel des besoins. L'action porte sur 2 niveaux : favoriser la maîtrise de l'énergie et augmenter la production d'énergies renouvelables. D'où nos actions en faveur de l'installation de chauffe-eau solaires individuels ou collectifs, de panneaux photovoltaïques, de fermes éoliennes... Nous avons également lancé des études sur le potentiel de La Réunion dans le domaine de la biomasse, de la géothermie, de l'énergie de la houle, des courants marins et des vagues, de l'hydrogène...

R.M. - Vous êtes également Président de l'ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique). Quel est votre rôle au sein de cet observatoire ?

P.V. - En tant que sénateur, j'ai déposé une proposition de loi. Celle-ci a été adoptée à l'unanimité par le Sénat et l'Assemblée Nationale. C'est ainsi qu'a été créé l'ONERC. Celui-ci a déjà publié trois rapports : le premier a proposé les grandes lignes d'un cadre général à la mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à la dérive déjà constatée du climat. Le second a jeté les bases de ce qu'est aujourd'hui la stratégie natio-

nale d'adaptation aux changements climatiques. L'intégralité des propositions de l'ONERC a été validée par le Comité interministériel pour le développement durable, le 13 novembre 2006. Le troisième rapport, en 2007, est consacré aux changements climatiques et aux risques sanitaires en France. Transmis au Premier Ministre et au Parlement, il sert à la préparation du Grenelle de l'environnement. L'ONERC accompagne également des régions (Rhône-Alpes, PACA, La Réunion etc.) dans l'élaboration de leur Plan Climat. L'Observatoire a travaillé sur les projets de Plan local d'urbanisme de communes bretonnes et a également initié les colloques Littoral en danger ou Caraïbes en danger.

R.M. - Selon vous, que peut apporter le Grenelle de l'Environnement ?

P.V. - Aujourd'hui, plus personne ne conteste la réalité des changements climatiques. Une prise de conscience individuelle et collective est en train de s'opérer et l'on voit ce thème figurer parmi les sujets d'inquiétude dans les populations, non seulement pour leurs enfants mais aussi pour elles-mêmes.

Encore faut-il que l'on puisse préparer l'humanité aux conséquences de ces changements inéluctables. Cette prise de conscience n'est qu'un premier pas, elle ne servira à rien si elle n'est pas



Joe Borg, Commissaire européen à la mer, Paul Vergès, président du Conseil régional, et Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche, en séminaire à la Région Réunion

suivie d'actes politiques et économiques forts. Ceux-ci reposent sur une nouvelle définition entraînant une nouvelle vision de ce que l'on appelle développement et progrès. Cette vision doit être partagée par le plus grand nombre. Il ne peut y avoir de développement durable et solidaire si l'on ne fixe pas, ensemble, dès le départ, les enjeux et les objectifs à atteindre.

R.M. - Concernant la nouvelle contractualisation avec l'Europe et l'État, qu'est-ce qui a changé par rapport à la période précédente ?

P.V. - En février 2002, au moment de l'élargissement et de la révision des traités au Conseil européen, les Présidents des régions ultrapériphériques (RUP) ont été invités à élaborer une contribution. Celle-ci a été remise à la Commission en 2003. Elle aborde la prise en compte des problématiques spécifiques aux RUP. En 2004, les positions constamment défendues par les présidents des RUP ont enfin été prises en compte. Tout n'est pas réglé pour autant, puisque les problèmes de la banane, de la canne et du sucre, par exemple, ne sont pas résolus. L'Europe prend conscience de l'importance des RUP : celles-ci représentent un espace maritime considérable, offre une biodiversité incomparable, etc....

Pour l'instant, le budget global des aides versées aux RUP reste constant par rapport à 2000/2006. Mais pour les prochaines programmations, les spécificités des RUP seront-elles à nouveau prises en compte ? La même question se pose pour les documents de contractualisation avec l'État.

Outre les POE (Europe), et le CPER

(État/Région), la Région Réunion a signé avec l'État un protocole d'accord visant au financement de deux infrastructures essentielles pour le développement de notre île : le tram train, une solution au "tout automobile" ; la route du littoral, route nationale entièrement à reconstruire. Ces deux chantiers et celui de la route des Tamarins (achevée en 2009) représentent un investissement de plus de 3 milliards d'euros. C'est considérable, dans une île où la commande publique représente plus des deux tiers de l'activité. Avec ces chantiers, La Réunion est assurée d'avoir un haut niveau d'activité sur au moins une décennie.

Ces trois documents contractuels engagent donc La Réunion dans la voie du développement durable, d'autant plus que les POE et le CPER intègrent également les questions de l'endiguement des ravines, de la construction d'équipements scolaires dans le respect des normes HQE. C'est aussi le projet européen coordonné par la Région Réunion de protection et de valorisation de la biodiversité de l'outre-mer, le pôle de compétitivité en agro-nutrition en milieu tropical, l'émergence de pôles d'excellence (cyclotron, centre de recherche et de veille sur les maladies émergentes)...

Enfin, nous attachons une importance essentielle à la réalisation du projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise, qui a pour ambition de renforcer l'identité réunionnaise, par la valorisation de la diversité culturelle.

Le développement durable signifie pour nous que les Réunionnais soient en harmonie aussi bien avec leur environnement qu'avec eux-mêmes. ■



La Région a engagé des actions en faveur de l'implantation de fermes éoliennes

